

Le Directeur général

Affaire suivie par :
Emmanuelle SORIANO
Directrice départementale de l'Ardèche

Monsieur Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche
Permanence parlementaire
BP 50013
07201 AUBENAS cedex

Réf. : 204967

Lyon, le 14 mars 2022

Objet : Suite transfert d'activités du SSR de Thueyts -Territoire intercommunalité Ardèche des sources et volcans

Monsieur le Député,

Comme convenu, je vous confirme les termes de la réunion que vous avez sollicitée pour faire suite au déplacement des activités de Soins de Suite et Réadaptation (SSR) de la clinique Korian la Condamine vers Montélimar.

Ne pouvant que prendre acte de la décision de délocalisation du groupe Korian, je reste soucieux de maintenir une offre sanitaire qui réponde aux besoins de santé d'un bassin de vie caractérisé comme vous me l'indiquiez par une population âgée et dont l'hôpital le plus proche est à Aubenas.

Aussi, pour faire suite à notre rencontre lundi 7 mars au siège de l'ARS, en présence de Madame Genest, première vice-présidente du département de l'Ardèche, Monsieur D'Imperio, président d'Ardèche sources et volcans, et Monsieur Chapuis, je vous confirme la création d'une activité publique sous l'égide du centre hospitalier d'Aubenas et qui pourra éventuellement bénéficier du label « hôpital de proximité » à horizon 2025.

En effet, les activités développées doivent être un point d'appui à des recrutements ultérieurs de professionnels médicaux, pour répondre aux besoins de la population. Elles associeront à la fois du SSR mais aussi des soins gériatriques ainsi qu'une activité de soins palliatifs adaptée aux besoins de la communauté de communes.

Je ne doute pas que le maintien de ces activités sanitaires dans le cadre d'une structure publique apportera une réponse adaptée aux qualifications des professionnels actuellement salariés de la Condamine, leur permettant de continuer leur activité sur le site et de relancer une dynamique de territoire. Il s'agira également de porter la réflexion du développement éventuel d'une offre sanitaire de proximité afin de favoriser l'attractivité du territoire pour de nouveaux habitants et professionnels autour de consultations avancées et non programmées et de petit plateau technique en soutien à l'installation de nouveaux médecins. Ce projet permettra notamment d'étayer l'offre de prise en charge en urgence et en particulier en période estivale où la population augmente de façon importante.

Le financement de cette structure sur Thueyts sera soutenu par l'ARS et le financement des investissements nécessaires sera étudié dans le cadre du projet médical porté par le CH d'Aubenas, actuellement en cours d'élaboration. Ce projet devra être présenté à l'ARS d'ici septembre 2022.



Le prochain schéma régional de santé (2023-2028), qui doit être finalisé en juin 2023, prendra en compte ce projet sur Thueyts, au travers, entre autres, des autorisations d'activités requises.

Enfin avec le département de l'Ardèche, et les élus concernés, l'ARS participera au projet déjà initié de modernisation de l'offre médico-sociale dans le bassin Thueyts-Lalevade-Jaujac sur le territoire de la communauté de communes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Docteur Jean-Yves GRALL